

POURQUOI VOUS INSCRIRE EN PARALLÈLE À L'UNIVERSITÉ ?

L'inscription universitaire des étudiant-e-s des Instituts de Formation conventionnés à l'Université de Reims Champagne-Ardenne **est obligatoire en plus de celle à l'IFMK. C'est à vous de faire l'inscription.**

Cette double inscription vous permettra de bénéficier du statut étudiant et d'accéder à tous les services que l'université met à disposition de ses étudiants dont la plateforme de cours en ligne Moodle.

Vous disposerez également d'une carte d'étudiant, d'un courriel universitaire et d'un accès à l'environnement numérique de travail (ressources en ligne, plateforme pédagogique, etc.) et vous aurez accès au réseau eduspot et eduroam (wifi et connexion distante).

Vous serez informé-e de tous les événements relatifs à la vie étudiante de l'université.



QUAND ?

Du **05 au 20 juillet et du 17 août au 15 septembre 2021**, conformément au calendrier des inscriptions administratives de l'URCA.

ATTENTION : Afin de garantir un accès aux cours via Moodle dès le début de ceux-ci, il est impératif de s'inscrire le plus tôt possible. Pour les inscriptions au-delà du 27 août, nous ne pouvons pas garantir que l'accès à la plateforme soit immédiat.

Concernant les retardataires non-inscrits aux périodes fixées, ils devront faire une demande d'inscription hors délai qui sera étudiée par notre service avant d'éventuellement obtenir l'autorisation de s'inscrire : <http://esuptools.univ-reims.fr/recours/>

À SAVOIR AVANT DE COMMENCER ?

- ✓ Vous vous êtes inscrit à l'IFMK. Pour certains, on vous a demandé l'acquittement de la CVEC (Contribution Vie Étudiante Et Campus collecté par le CROUS). Le numéro de la CVEC vous sera redemandé.

MAINTENANT, VOUS VOUS INSCRIVEZ À L'URCA :

- ✓ L'inscription à l'URCA est **gratuite** pour tous les étudiants inscrits en IFMK. Pensez à bien **cocher le PROFIL « MK »** lors de votre inscription.

- ✓ L'université propose une option payante : le Pack Sport du SUAPS. Si vous faites le choix de la prendre, votre inscription ne sera validée qu'après le règlement de la somme demandée directement à l'URCA.



ASSISTANCE À L'INSCRIPTION :

- 1- Vous pouvez contacter paramedical@univ-reims.fr : En période d'inscription, le délai de traitement des mails peut être allongé jusqu'à 72h. Veuillez également tenir compte des dates de fermeture estivale de l'établissement : du 23 juillet au 20 août inclus.

Afin de traiter rapidement votre demande, vous devez impérativement nous donner dans votre mail les renseignements suivants :

Nom de naissance..... **Prénom**.....

Date de naissance.....

Etablissement d'inscription..... **Année d'étude**.....

N° d'étudiant URCA (si vous avez déjà été inscrit à l'URCA)



COMMENT ?

3 étapes à suivre.

Il faut que toutes les étapes soient effectuées pour que votre inscription soit validée. Nous vous conseillons de lire intégralement les 3 étapes avant de commencer.

Etape 1 :

- Reportez-vous au **tableau ci-dessous** pour connaître votre situation et pour vous inscrire.
- ATTENTION : Compléter tous les champs obligatoires. **Renseignez l'inscription avec le plus grand soin, tout particulièrement pour les cases « régime », « statut » et « profil »** (voir tableau ci-dessous). Aucune modification ne sera possible en ligne.
- À SAVOIR POUR comprendre le tableau :
 - **INE** (=BEA) se trouve sur le relevé de notes bac si vous l'avez obtenu en France à partir de 1995 ;
 - Etudiants **sans** INE : bac étranger, bac français antérieur à 1995, pas de bac ;
 - **Formation continue (= Formation professionnelle continue)** : apprenant salarié dont le coût de formation est pris en charge par l'employeur ou un OPCO (ANFH, Transition Pro, etc.), demandeur d'emploi ;
 - **Formation initiale** : étudiant n'étant pas par définition en formation continue.

TABLEAU PROCEDURES INSCRIPTION IFMK SELON PROFIL DE L'ÉTUDIANT

1^{ère} inscription à l'IFMK MAIS déjà inscrit à l'URCA durant votre scolarité

| SITUATION DE L'ÉTUDIANT | N° CVEC DEMANDÉ ? | Où s'inscrire ? | Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher | Pour ne pas payer de frais d'inscription | Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 7) |
|---|----------------------------------|---|---|--|--|
| <i>Étudiant avec INE formation initiale</i> | OUI (le même n° que pour l'IFMK) | Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel | Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant » | Profil : « MK » | BAC, IDENT, CVEC, CERTIF, JAPD, PHOTO, BOURS, PAREN À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-web |
| <i>Étudiant avec INE formation continue</i> | NON | Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel | Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue » | Profil : « MK » | BAC, IDENT, FC, CERTIF, JAPD, PHOTO À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-web |

Réinscription : 2^e, 3^e ou 4^e année à l'IFMK et REDOUBLEMENT

| SITUATION DE L'ÉTUDIANT | N° CVEC DEMANDÉ ? | Où s'inscrire ? | Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher | Pour ne pas payer de frais d'inscription | Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 7) |
|---|----------------------------------|---|---|--|--|
| <i>Étudiant avec INE formation initiale</i> | OUI (le même n° que pour l'IFMK) | Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel | Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant » | Profil : « MK » | CVEC, CERTIF, BOURS À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-web |
| <i>Étudiant avec INE formation continue</i> | NON | Bureau virtuel : dans Scolarité/mon dossier/réinscription en licence URCA bureau virtuel | Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue » | Profil : « MK » | FC, CERTIF À déposer sur : https://frt.univ-reims.fr/pjw-web |

Étudiant HORS région

| SITUATION DE L'ÉTUDIANT | N° CVEC DEMANDÉ ? | Où s'inscrire ? | Pour ne pas être bloqué, régime et statut à cocher | Pour ne pas payer de frais d'inscription | Pièces justificatives à fournir (grille des abréviations page 7) |
|---|----------------------------------|--|--|--|---|
| <i>Étudiant avec INE formation initiale Et formation continue</i> | OUI (le même n° que pour l'IFMK) | Site en ligne, https://pre-inscriptions.univ-reims.fr | Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant » OU Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue » | Profil : « MK » | BAC, IDENT, CVEC ou FC, CERTIF, JAPD, PHOTO, BOURS, PAREN, TRANS À déposer sur : https://fvt.univ-reims.fr/pjw-primos |
| <i>Étudiant sans INE formation initiale Et formation continue</i> | NON | Dossier pdf à déposer en ligne – Dans l'onglet « UFR, Institut concerné », choisir : IFSI/IADE/IFMERM/IFMK-double inscription https://demat.univ-reims.fr/depot-IA/ | Régime inscription : « 1-Initiale » Statut : « 01-Étudiant » OU Régime inscription : « 2-Continue » Statut : « 03-Stagiaire Formation continue » | Profil : « MK » | BAC, IDENT, CVEC ou FC, CERTIF, JAPD, PHOTO, TRANS À déposer sur : https://fvt.univ-reims.fr/pjw-primos Une fois votre inscription confirmée par mail de la scolarité |

Étape 2 :

- Activer votre bureau virtuel : [Tuto première connexion au bureau virtuel](#)

Étape 3 :

- Déposer les pièces justificatives demandées en suivant le lien indiqué dans le tableau ci-dessus

NB : La validation des pièces justificatives ne se fait pas automatiquement, le délai peut être plus au moins long. Merci de prendre en compte les dates de fermeture estivale de l'établissement.

PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR SELON LE PROFIL DE L'ÉTUDIANT

| | |
|--------|---|
| IDENT | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pièce d'identité : carte d'identité recto/verso (<u>dans un document .pdf ou .jpg unique</u>) ou passeport ou titre de séjour. |
| BAC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Relevé de notes du baccalauréat ou diplôme/titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé. Attention : fournir la traduction en français pour les baccalauréats et diplômes étrangers. |
| JAPD | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Un certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD). Si l'étudiant n'a pas accompli cette journée, fournir une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la mairie de son domicile. Sont concernés tous les étudiants français ainsi que les étudiantes nées à partir de 1984. Attention : si l'étudiant ne fournit pas l'un des justificatifs, il ne pourra pas obtenir la délivrance de son grade. |
| PHOTO | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une photo d'identité au format .jpg (sinon votre carte d'étudiant ne pourra pas être éditée). Attention : les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur. |
| CERTIF | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Certificat de scolarité délivré par la scolarité de l'IFMK. |
| CVEC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants en formation initiale : attestation d'acquiescement de la CVEC (c'est la même que celle demandée lors de votre inscription à l'IFSI). Elle sera acquittée auprès des CROUS. Elle est obligatoire pour s'inscrire à l'URCA. Les étudiants qui sont exonérés du paiement de la CVEC (boursiers, réfugiés ou demandeurs d'asile, étudiants inscrits en mobilité) doivent cependant obtenir une attestation CVEC (un numéro est dans ce cas généré gratuitement sur le site de la CVEC). En cas de difficultés, remplissez le formulaire d'assistance : https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new |
| FC | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les stagiaires de la formation continue : l'attestation de prise en charge de la formation par l'employeur ou Pôle Emploi (notification d'inscription à un stage). |
| BOURS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants boursiers : l'attribution définitive de bourses. |
| PAREN | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants mineurs : une autorisation parentale : pièces-justificatives/attestation mineur Attention : L'autorisation doit nous être remise dans un document unique (.pdf ou .jpg) comprenant l'autorisation parentale + <u>la carte d'identité du représentant et légal</u> + <u>le livret de famille</u>. |
| TRANS | <ul style="list-style-type: none"> ▪ Pour les étudiants venant d'une autre université : l'attestation de demande de transfert : https://demat.univ-reims.fr/demat-devu/ |